

SOCIETE DE TAYNINH

Paris, le 18 juin 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE LA SOCIETE DE TAYNINH DU 3 JUIN 2014

RESULTATS DES VOTES

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société de Tayninh s'est tenue le mardi 3 juin 2014 à 14h30 sur première convocation sous la présidence de Madame Armelle CARMINATI-RABASSE, Présidente et Directrice Générale.

Nombre total d'actions composant le capital : 9.138.462

Nombre total de droits de vote : 9.138.462

Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant votées par correspondance : 8.926.495

Nombre de droits de vote : 8.926.495

Quorum : 97,68%

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	Pour	Contre	Abstention	Voix exprimées	Résultats
1. Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2013 ; approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
2. Affectation du résultat de l'exercice	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ; approbation des conventions et engagements visés par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
4. Ratification de la cooptation de Madame Armelle Carminati-Rabasse en qualité d'Administrateur supplémentaire dans le cadre des dispositions de l'article L.225-17 alinéa 3 du Code de Commerce	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
5. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des rachats d'actions Société de Tayninh dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire					
6. Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée

7. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
8. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider avec maintien du droit préférentiel de souscription (i) l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (i) l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription en application des 8ème et 9ème résolutions	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
11. Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
12. Limitation du montant global (i) des autorisations d'augmentation de capital immédiate et/ou à terme, et (ii) des émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
13. Modification de l'article 33 des statuts	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	8.926.495	0	0	8.926.495	Approuvée

Le texte des résolutions est disponible sur le site de la Société de Tayninh (cf Carnet de l'Actionnaire/Assemblées Générales)